

État des lieux de sortie



État des lieux contradictoire établi lors de la restitution des clés en fin de bail.

Date d'établissement : 09/06/2025

BIEN CONCERNÉ

Type : Maison - 130.8 m² - 4 pièces

Adresse : rue de Leveque, 45234 Lemonnier-la-Forêt

LE BAILLEUR

M/Mme : demo@edlya.fr

LE(S) LOCATAIRE(S)

M/Mme : Jeanne Henry

Domiciliation : rue de Leveque, 45234 Lemonnier-la-Forêt

Email : ididier@wanadoo.fr

Téléphone : +33 8 93 32 42 50

RELEVÉ DES COMPTEURS

ÉLECTRICITÉ

NUMÉRO DE COMPTEUR	RELEVÉ ENTRÉE	RELEVÉ SORTIE	OBSERVATION(S)
4446179028	-	57260	

GAZ

NUMÉRO DE COMPTEUR	RELEVÉ ENTRÉE	RELEVÉ SORTIE	OBSERVATION(S)
2989939511	-	26552	Modi dolorum est.



Aucune photo de compteur

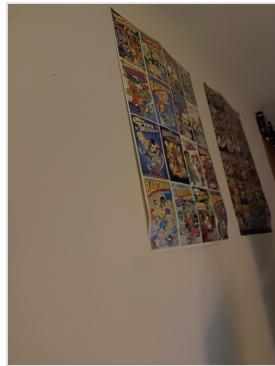
Aucune photo n'a été prise pour les compteurs

GARAGE

ÉLÉMENT / ÉQUIPEMENT	ÉTAT ENTRÉE	ÉTAT SORTIE	OBSERVATION(S)
Détecteur de fumée	-	Neuf	Aliquid laboriosam et qui qui rerum voluptatibus. Photo 1
Carrelage	-	Mauvais	
Placard	-	Tres bon	Fuga assumenda quo eaque excepturi sit ab vel.
Moquette	-	Usage	Dicta in illo neque.
Four	-	Hors service	

Photo 1 - Détecteur de fumée

Photo prise lors de l'état des lieux de sortie



BALCON

ÉLÉMENT / ÉQUIPEMENT	ÉTAT ENTRÉE	ÉTAT SORTIE	OBSERVATION(S)
Fenêtre	-	Hors service	
Luminaire	-	Hors service	Repellat eveniet aut blanditiis.
Plafond	-	Hors service	Reprehenderit sint veniam nihil officia velit enim numquam ut.
Plan de travail	-	Hors service	Laborum quia veniam distinctio quo.



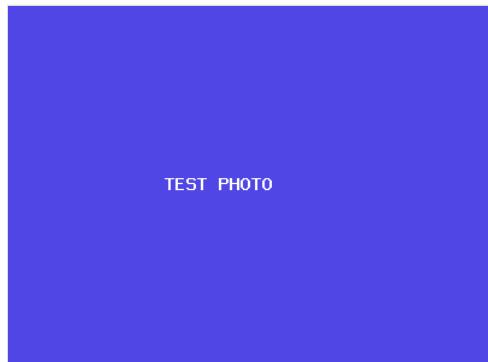
Aucune photo pour cette pièce

Aucune photo n'a été prise pour « Balcon »

ÉLÉMENT / ÉQUIPEMENT	ÉTAT ENTRÉE	ÉTAT SORTIE	OBSERVATION(S)
Moquette	-	Bon	Photo 2
Plan de travail	-	Bon	
Plafond	-	Hors service	
Interrupteur	-	Hors service	

Photo 2 - Moquette

Photo prise lors de l'état des lieux de sortie



RESTITUTION DES CLÉS

TYPE DE CLÉ	NOMBRE ENTRÉE	NOMBRE SORTIE	OBSERVATION(S)
Cave	-	2	
Autre	-	1	
Interphone	-	1	
Telecommande	-	3	
Portail	-	1	



Aucune photo de clés

Aucune photo n'a été prise pour les clés

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET RÉSERVES

OBSERVATIONS ET RÉSERVES

Aucune observation ni réserve.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 3 de la Loi n° 89 - 462 du 6 Juillet 1989, un état des lieux doit être établi contradictoirement entre les parties lors de la remise des clés au locataire, et lors de la restitution de celles-ci.

Les cosignataires reconnaissent avoir reçu chacun un exemplaire du présent état des lieux et s'accordent pour y faire référence lors du départ du locataire.

Le locataire sortant ou son représentant est informé que les dégradations ou défauts d'entretien constatés sur le présent état des lieux peuvent relever de son éventuelle responsabilité après comparaison avec l'état des lieux d'entrée. Il reconnaît que des indemnités correspondant à des dégradations ou défauts d'entretien seront imputées sur son dépôt de garantie.

Le présent état des lieux établi contradictoirement entre les parties qui le reconnaissent exact, fait partie intégrante du contrat de location dont il ne peut être dissocié.

Ainsi fait contradictoirement et signé à Lemonnier-la-Forêt, le 09/06/2025.

Bailleur

demo@edlya.fr

Locataire

Jeanne Henry